

IV° Congrès Mondial sur la Vie Rurale
Rome 24 – 27 juin 2012

**« Les catholiques et l'engagement international dans le monde :
Le service des ONG d'inspiration chrétienne
et la présence dans les organismes internationaux ».**

Mardi 26 juin – 2° Rapport

Introduction

Chers amis,

Je suis persuadé que le thème de ce Congrès, « Evolution et problèmes du monde rural face à la mondialisation » ne concerne pas seulement les personnes du monde rural, mais l'ensemble des sociétés et des pays du monde.

C'est une question d'actualité qui résonne d'autant plus que nous sommes au cœur de crises multiples : crise économique, crise environnementale, crise du développement, crise de gouvernance ; elles sont à l'ordre du jour constamment.

Mais pourquoi ne pas les considérer comme des étapes dans la construction du Royaume de Dieu ! Un retour sur les textes de la Bible, livre des crises s'il en est, nous montrerait que l'Esprit de Dieu sait transformer les crises humaines en avènement d'un monde nouveau !

La réflexion que vous menez ces trois journées s'attache à aborder l'« évolution et les problèmes du monde rural » non seulement d'un point de vue économique ou environnemental qui primeraient sur les autres, mais en considérant l'Homme dans sa plénitude. Ce n'est pas toujours facile !

Je ne suis pas membre d'une association issue du monde rural, je ne suis pas spécialiste dans ce milieu de vie, même si j'habite dans une région très rurale du Nord Est de la France. Et pourtant, je vais tenter d'apporter ma contribution à vos travaux. Mon expérience comme Président d'une OING¹ accréditée auprès de l'ONU et du Conseil de l'Europe, ma participation à diverses réunions mondiales des Organisations Internationales Catholiques puis du Forum des OING d'inspiration catholique m'ont forgé quelques convictions que je voudrais vous partager à propos de la présence des OING catholiques auprès des Institutions Internationales.

Après avoir puisé dans l'histoire quelques éléments fondateurs, je reviendrai sur quelques textes conciliaires, sur des extraits de diverses encycliques ou autres documents du Magistère. Et, pour terminer, je témoignerai de la manière dont les OING chrétiennes essaient de vivre leur mission auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg, en lien avec celles qui œuvrent à Genève, Bruxelles ou Paris.

¹ MIAMSI (Mouvement International d'Apostolat des Milieux Sociaux Indépendants).

1. Déjà une histoire

1.1 La présence des mouvements au moment de la création de la SDN

La création de la Société des Nations (SDN) et du Bureau International du Travail (BIT) dès les années 1919 – 1920 témoigne de la volonté, à la sortie de la première guerre mondiale, de trouver des chemins de paix entre les nations (ratification du traité de Versailles).

Avec la création du BIT, c'est aussi la vie concrète des femmes et des hommes, dans leur quotidien qui est ciblée : comment respecter chacun en lui procurant un travail où la dignité de chaque être est respectée ?

C'est dès la naissance de ces deux institutions internationales que des organisations catholiques se sont retrouvées pour assurer une présence et des contacts solides, les fidèles laïcs se retrouvant régulièrement entre eux et avec les jésuites.

En 1927, neuf des principales organisations internationales catholiques (OIC) se regroupent pour se coordonner tout en gardant leur propre liberté d'action, leur autonomie. Ces rencontres ne concernent alors que les présidents.

A noter que dès 1939, la question de la ruralité est un thème mis à l'ordre du jour !

1.2 Un intérêt et une implication dès la naissance des divers organes de l'ONU : FAO – BIT – UNESCO,

A l'issue de la seconde guerre mondiale, la SDN fait place à l'ONU et aux institutions spécialisées telles que la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture), ECOSOC (Conseil Économique et Social de l'ONU)... comme pour la création de la SDN et du BIT, les Présidents d'Organisations Internationales Catholiques se posent la question de la « Collaboration avec les organisations internationales officielles ».

La charte des Nations Unies contient une innovation considérable par rapport au Pacte de la Société Des Nations ; elle dit reposer sur la volonté des peuples et prévoit de les associer à certains de ses travaux. De là est née la possibilité offerte aux organisations non gouvernementales (ONG) d'obtenir un « statut consultatif », tant auprès des Nations Unies que des institutions spécialisées. Le monde catholique voulut profiter de ces nouvelles possibilités offertes.

Le Saint Siège a vu là une possibilité de se rendre présent en recourant à l'usage le plus large possible d'un statut participatif des organisations catholiques internationales, une forme de « mandat » accordé par l'Église à ces mouvements considérés en quelque sorte comme les bras, les porte-paroles du Saint-Siège auprès de ces organisations internationales.

Dès le 20 février 1948, le secrétaire de la Conférence des Présidents adressa à toutes les OIC une lettre circulaire les encourageant à coopérer avec les Institutions Internationales. Le Conférence des Présidents se transforma en Conférence des Organisations Internationales Catholiques et un représentant de la Secrétairerie d'État fut présent à la réunion s'ensuivit.

Beaucoup de ces organisations présentes dans ce cadre joueront un rôle clé dans les trois congrès mondiaux pour l'apostolat des laïcs en 1951, 1957 et 1967.

C'est de là que nous venons !

De son côté, le Vatican, en 1953 apporte un soutien effectif à la présence des catholiques pour leur action internationale : c'est la création de la Fondation Pie XII.

Tous les éléments du puzzle sont alors rassemblés dont quatre pièces principales : une prise de conscience de l'importance d'être au plus proche de l'« organisation du monde », le choix de stratégies efficaces, le travail avec d'autres (y compris les ordres religieux), la coordination et le soutien du Saint Siège.

1.3 Une organisation qui s'affine

Concrètement, des regroupements géographiques et thématiques se constitueront :

- Des centres à Rome, Genève, Paris, New York, Vienne, Buenos Aires
- Des thèmes qui sont encore d'actualité plus de 50 ans après comme :
 - Problèmes de discrimination
 - Famille – enfance
 - Église persécutée, liberté de religion
 - Programme social des Nations Unies

On doit noter qu'ici, à Rome, dès 1956 a été créé le centre OIC – FAO.

De plus en plus d'OIC vont se concerter... de 9 auprès de la SDN, on arrive à 33 dans les années 50 auprès de l'ONU et des diverses Institutions Internationales.

Les collaborations vont devenir nombreuses tant au niveau des présences aux institutions (Conférence mondiale de l'Alimentation à Rome en 1974) que dans la participation à la vie de l'Église : au moment du Concile Vatican II, lors de la création du Conseil Pontifical des Laïcs, etc.

Les Papes successifs vont d'ailleurs souligner l'importance de l'action des OING, à l'image de cette prise de parole de S. S. Jean-Paul II à New York en 1979 :

« Aucune organisation, cependant, pas même l'Organisation des Nations Unies ou aucune de ses institutions spécialisées, ne peut résoudre seule les problèmes mondiaux qui sont portés constamment à son attention, si ses préoccupations ne sont pas partagées par le peuple. C'est alors la tâche privilégiée des organisations non gouvernementales de contribuer à porter ces préoccupations dans les communautés et chez les gens et de les ramener à ces institutions les priorités et les aspirations du peuple de sorte que toutes les solutions et les projets qui sont envisagés puissent être véritablement adaptés aux besoins de la personne humaine. »

L'adoption par les Nations Unies en septembre 2000 de la déclaration du millénaire met en lumière l'urgence pour nous tous de participer à ce défi. Ne sommes-nous pas concernés par ces appels à :

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim.
- Assurer l'éducation primaire pour tous.
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes.
- Réduire la mortalité infantile.
- Améliorer la santé maternelle.
- Combattre le VIH / Sida, le paludisme et autres maladies.
- Préserver l'environnement.
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

1.4 Une ouverture au monde qui nécessite un renouvellement continu, en articulation avec les réflexions ecclésiales

Le paysage des Organisations Internationales Catholiques a beaucoup changé depuis les années 50. De nouvelles associations sont apparues, leur type de présence a évolué, s'est enrichi, avec par exemple l'apparition du lobbying et du plaidoyer. La révision du statut canonique des Associations de Fidèles de 1983 (canons 298 à 329) a entraîné pour chacune d'elles un réel questionnement.

Le renforcement de la « liberté d'association » mis en lien avec la responsabilité baptismale a donné aux membres des OING et à leur organisation une légitimité accrue dans les débats au cœur de l'Église et du monde. C'est une invitation à vivre dans une communion assumée les trois charges, les trois fonctions reçues à notre baptême, celles de prêtre, de prophète et de Roi (canons 215 et suivants).

Autant d'aspects qui ont amené la Conférence des OIC à se dissoudre pour laisser place au Forum des OING d'inspiration catholique et à ses 4 objectifs :

- renforcer l'impact du message chrétien catholique dans le débat public,
- affirmer plus clairement les orientations, les valeurs et l'identité catholiques,
- discerner et élaborer des modalités de présence et d'action plus effectives en tant qu'OING d'inspiration catholique,
- développer une culture de la collaboration dans le champ politique.

Cette forme de collaboration se cherche encore, même si déjà des regroupements thématiques sont effectifs et rassemblent de nombreuses OING d'inspiration catholique :

Droits de l'Homme – Questions sociales et familiales – Protection de la vie et de la santé – Éducation – Développement et environnement – Migrations.

1.5 Des choix et des orientations qui sont toujours à nourrir pour qu'elles vivent

Ce retour sur l'histoire n'a pas pour objectif d'élargir notre culture, de nous rendre « experts » de la présence historique des OING catholiques auprès des Institutions Internationales, mais d'y trouver ce qui en fait l'originalité et ce qui en donne l'importance.

- une volonté d'être présents au monde, de pouvoir y témoigner de l'Amour de Dieu à travers le message du Christ ;
- une certitude que la Bonne Nouvelle est au service de l'Homme, de toute la personne humaine ;
- une collaboration loyale avec le Saint Siège ;
- la proposition d'un réel travail en commun avec toutes les personnes et associations de « bonne volonté » que l'on peut rencontrer dans les Institutions Internationales, à tous les niveaux ;
- l'acceptation de renouveler sans cesse le type de présence en fonction de l'actualité des urgences du monde tout en gardant « la fraîcheur » de l'Évangile sans l'affadir ou l'édulcorer.

Qu'est-ce que cela veut dire pour chacune de nos OING ?

- S'informer et se former sur les questions et enjeux internationaux, les urgences mondiales.
- Avec d'autres et en Église, accepter, oser « lire les signes des temps » pour en tirer les conséquences en actes.
- Réfléchir à une présence effective auprès des Institutions Internationales en fonction de ses compétences, de ses convictions, du service que l'on peut rendre à la communauté humaine.

A noter que ces derniers mois, à l'occasion du Synode sur la Nouvelle Évangélisation, les OING d'inspiration catholique ont indiqué qu'il était possible de participer à cette Nouvelle Évangélisation dans la sphère politique et internationale en demandant notamment aux Institutions Internationales de se mettre au service de l'homme tout entier dans les divers domaines de la société contemporaine. Cela concerne notamment l'engagement politique, la solidarité et la formation. Autant d'aspects qui répondent à la volonté de donner à l'homme, créature de Dieu, toute sa dignité.

2. Un enracinement évangélique et ecclésial profond

Pourquoi les chrétiens, nos OING d'inspiration catholique ont-ils une place à prendre dans les débats des Institutions Internationales ?

2.1 Parce que Dieu s'est incarné et que Jésus-Christ s'est rendu solidaire de tous les hommes

« De même que Dieu a créé les hommes non pour vivre en solitaires, mais pour qu'ils s'unissent en société, de même il lui a plu aussi « de sanctifier et de sauver les hommes non pas isolément, hors de tout lien mutuel ; il a voulu au contraire en faire un peuple qui le connaîtrait selon la vérité et le servirait dans la sainteté ».

Aussi, dès le début de l'histoire du salut, a-t-il choisi des hommes non seulement à titre individuel, mais en tant que membres d'une communauté. Et ces élus, Dieu leur a manifesté son dessein et les a appelés « son peuple » (Ex. 3, 7-12). C'est avec ce peuple qu'il a, en outre, conclu l'Alliance du Sinaï.

Ce caractère communautaire se parfait et s'achève dans l'œuvre de Jésus Christ. Car le Verbe incarné en personne a voulu entrer dans le jeu de cette solidarité. Il a pris part aux noces de Cana, il s'est invité chez Zachée, il a mangé avec les publicains et les pécheurs. C'est en évoquant les réalités les plus ordinaires de la vie sociale, en se servant des mots et des images de l'existence la plus quotidienne, qu'il a révélé aux hommes l'amour du Père et la magnificence de leur vocation. Il a sanctifié les liens humains, notamment soumis aux lois de sa patrie. Il a voulu mener la vie même d'un artisan de son temps et de sa région.

Dans sa prédication, il a clairement affirmé que des fils de Dieu ont l'obligation de se comporter entre eux comme des frères. Dans sa prière, il a demandé que tous ses disciples soient « un ». Bien plus, lui-même s'est offert pour tous jusqu'à la mort, lui, le rédempteur de tous. « Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis » (Jn 15, 13). Quant à ses Apôtres, il leur a ordonné d'annoncer à toutes les nations le message évangélique, pour faire du genre humain la famille de Dieu, dans laquelle la plénitude de la loi serait l'amour. »

Gaudium et Spes (32)

Il est donc clair pour nous tous que notre statut de fils de Dieu nous oblige à assumer notre présence et notre participation à la construction sociale en nous fondant sur les valeurs que nous trouvons dans l'Évangile, Bonne Nouvelle pour le monde. Cette présence, comme cette participation, doivent être conçues non seulement individuellement, mais également collectivement.

Cette dynamique concertée de nos OING est sans nul doute précieuse aux yeux de Dieu. Elle offre non seulement une image de l'Église conforme aux desseins du Père, mais elle permet une plus grande « chance » de pouvoir s'ajuster à l'Évangile, à la Bonne Nouvelle du Christ.

2.2 Parce que le Concile Vatican II donne aux fidèles laïcs une place, une mission importante

Les OING et leur pertinence ne sont pas nouveauté pour l'Église ! Depuis longtemps, nous l'avons vu, elles œuvrent pour apporter aux projets de la société un message humain fondé sur l'Amour de Dieu pour « tous les hommes », respectant leur dignité dans toutes ses dimensions.

On peut citer trois extraits qui illustrent ce propos :

2.2.1. D'un point de vue général : Décret sur l'Apostolat des Laïcs (1)

« Le Saint Concile, dans sa volonté de rendre plus intense l'activité apostolique du Peuple de Dieu, se tourne avec une grande attention vers les chrétiens laïcs, dont il a déjà rappelé en d'autres documents le rôle propre et absolument nécessaire dans la mission de l'Église. L'apostolat des laïcs, en effet, ne peut jamais manquer à l'Église, car il est une conséquence de leur vocation chrétienne. L'Écriture elle-même montre parfaitement (cf. Ac 11, 19-21 ; 18, 26 ; Rm 16, 1-16 ; Ph 4, 3) combien cette activité se manifesta spontanément aux premiers jours de l'Église et combien elle fut féconde.

Notre temps n'exige pas un moindre zèle de la part des laïcs ; les circonstances actuelles réclament d'eux au contraire un apostolat toujours plus intense et plus étendu.

Cet apostolat devient d'autant plus urgent que s'est affirmée, comme c'est normal, l'autonomie de nombreux secteurs de la vie humaine, entraînant parfois un certain délaissement de l'ordre moral et religieux, au grand péril de la vie chrétienne.

Le signe de cette urgente nécessité aux multiples aspects est l'action manifeste du Saint-Esprit qui rend aujourd'hui les laïcs de plus en plus conscients de leur propre responsabilité et les invite partout à servir le Christ et l'Église. »

2.2.2. En ce qui concerne les secteurs national et international : Décret sur l'Apostolat des Laïcs (14)

« Immense est le champ d'apostolat, sur le plan national et international, où les laïcs surtout sont les intendants de la sagesse chrétienne. Dans le dévouement envers la nation, dans le fidèle accomplissement de leurs devoirs civiques, les catholiques se sentiront tenus de promouvoir le vrai bien commun ; c'est ainsi qu'ils pourront amener le pouvoir civil à tenir compte de leur opinion afin qu'il s'exerce dans la justice et que les lois soient conformes aux exigences morales et au bien commun.

Les catholiques s'attacheront à collaborer avec tous les hommes de bonne volonté pour promouvoir tout ce qui est vrai, juste, saint, digne d'être aimé (cf. Ph 4, 8). Ils entreront en dialogue avec eux, allant à eux avec intelligence et délicatesse, et rechercheront comment améliorer les institutions sociales et publiques selon l'esprit de l'Évangile.

Parmi les signes de notre temps, il faut noter particulièrement ce sens toujours croissant et inéluctable de la solidarité de tous les peuples, que l'apostolat des laïcs doit développer et transformer en un désir sincère et effectif de fraternité. Enfin les laïcs doivent prendre conscience de l'existence du secteur international, des questions et des solutions doctrinales ou pratiques qui s'y font jour, en particulier en ce qui concerne les peuples qui font effort vers le progrès ».

Les deux extraits précédents tirés du décret sur l'apostolat des laïcs nous renvoient vers la responsabilité que nous avons reçue de notre baptême et acceptée, réaffirmée lors de notre confirmation. Il s'agit d'en vivre au quotidien dans nos présences et prises de parole privées et publiques visant les diverses recommandations ou lois proposées aux États à travers les Institutions Internationales qui construisent un chemin pour « mieux vivre, mieux être ».

2.2.3. Dans la Constitution pastorale sur l'Église et le monde de ce temps (Gaudium et spes)

On trouve là une remarque bien pertinente également, vécue dans certaines régions comme une chance autant qu'un défi (GS Section 2 / 90).

« Enfin, il faut souhaiter que les catholiques, pour bien remplir leur rôle dans la communauté internationale, recherchent une collaboration active et positive, soit avec leurs frères séparés qui, unis à eux, professent l'amour évangélique, soit avec tous les hommes en quête d'une paix véritable ».

2.3 Avec une reprise dans l'exhortation apostolique post-synodale « Christi fideles laici »

Le Pape Jean-Paul II insiste sur l'intérêt d'adopter une attitude de « serviteur » et rappelle les critères que chacune de nos OING doit respecter par rapport à notre appartenance à l'Église (30) :

« C'est toujours dans cette perspective de la communion et de la mission de l'Église, et non pas en opposition avec la liberté d'association, qu'il faut comprendre la nécessité de critères bien clairs et précis de discernement et de reconnaissance des associations de laïcs, qu'on nomme aussi «critères d'ecclésialité».

Comme critères fondamentaux pour le discernement de toute association de fidèles laïcs dans l'Église on peut retenir, en les prenant ensemble, les critères suivants:

- *Le primat donné à la vocation de tout chrétien à la sainteté, manifesté «par les fruits de grâce que l'Esprit produit dans les fidèles»(109), comme croissance vers la plénitude de la vie chrétienne et la perfection de la charité(110).*
- *L'engagement à professer la foi catholique en accueillant et proclamant la vérité sur le Christ, sur l'Église et sur l'homme, en conformité avec l'enseignement de l'Église, qui l'interprète de façon authentique.*
- *Le témoignage d'une communion solide et forte dans sa conviction, en relation filiale avec le Pape, centre perpétuel et visible de l'unité de l'Église universelle(112), et avec l'Évêque, «principe visible et fondement de l'unité»(113) de l'Église particulière, et dans «l'estime mutuelle de toutes les formes apostoliques de l'Église»(114).*

- *L'accord et la coopération avec le but apostolique de l'Église, qui est «l'évangélisation et la sanctification des hommes, et la formation chrétienne de leur conscience, afin qu'ils soient en mesure de pénétrer de l'esprit de l'Évangile les diverses communautés et les divers milieux»(115).*
- *L'engagement à être présents dans la société humaine pour le service de la dignité intégrale de l'homme, conformément à la doctrine sociale de l'Église ».*

Et cette remarque qui nous concerne particulièrement :

« En ce sens, les associations de fidèles laïcs doivent devenir des courants vivants de participation et de solidarité pour créer des conditions plus justes et plus fraternelles à l'intérieur de la société ».

2.4 Les textes du magistère

Dans les textes du Magistère et notamment ce que l'on trouve dans le compendium de la Doctrine Sociale de l'Église et les encycliques des Papes, sont également des encouragements à prendre notre place dans les débats du monde, par exemple cet extrait de l'encyclique « Caritas in veritate », aux chapitres 6, et 7 :

Dès le début de son texte, le Pape Benoît XVI insiste pour dire que « la cité de l'homme n'est pas uniquement constituée par les rapports de droits et de devoirs, mais plus encore, et d'abord, par des relations de gratuité, de miséricorde et de communion ».

A propos de la recherche du Bien Commun, « il s'agit de se servir de l'ensemble des institutions qui structurent juridiquement, civilement et culturellement la vie sociale qui prend ainsi la forme de la polis, de la cité ».

Pour ce qui est de la mondialisation, on trouve des réflexions importantes au chapitre 42 :

« On relève parfois des attitudes fatalistes à l'égard de la mondialisation, comme si les dynamiques en acte étaient produites par des forces impersonnelles anonymes et par des structures indépendantes de la volonté humaine. Il est bon de rappeler à ce propos que la mondialisation doit être certainement comprise comme un processus socio-économique, mais ce n'est pas là son unique dimension. Derrière le processus le plus visible se trouve la réalité d'une humanité qui devient de plus en plus interconnectée. Celle-ci est constituée de personnes et de peuples auxquels ce processus doit être utile et dont il doit servir le développement en vertu des responsabilités respectives prises aussi bien par des individus que par la collectivité.

Malgré certaines de ses dimensions structurelles qui ne doivent pas être niées, ni absolutisées, « la mondialisation, a priori, n'est ni bonne ni mauvaise. Elle sera ce que les personnes en feront ». Nous ne devons pas en être les victimes, mais les protagonistes, avançant avec bon sens, guidés par la charité et par la vérité.

Les processus de mondialisation, convenablement conçus et gérés, offrent la possibilité d'une grande redistribution de la richesse au niveau planétaire comme cela ne s'était jamais présenté auparavant ; s'ils sont mal gérés ils peuvent au contraire faire croître la pauvreté et les inégalités, et contaminer le monde entier par une crise.

La diffusion du bien-être à l'échelle mondiale ne doit donc pas être freinée par des projets égoïstes, protectionnistes ou dictés par des intérêts particuliers. En effet, l'implication des pays émergents ou en voie de développement permet aujourd'hui de mieux gérer la crise. La transition inhérente au processus de mondialisation présente des difficultés et des dangers importants, qui pourront être surmontés seulement si on sait prendre conscience de cette dimension anthropologique et éthique, qui pousse profondément la mondialisation elle-même vers des objectifs d'humanisation solidaire. Malheureusement cette dimension est souvent dominée et étouffée par des perspectives éthiques et culturelles de nature individualiste et utilitariste. La mondialisation est un phénomène multidimensionnel et polyvalent, qui exige d'être saisi dans la diversité et dans l'unité de tous ses aspects, y compris sa dimension théologique. Cela permettra de vivre et d'orienter la mondialisation de l'humanité en termes de relationnalité, de communion et de partage ».

Quant au développement, le chapitre 67 nous éclaire et nous engage :

Benoît XVI propose que soit mise en place une « Autorité qui devra être réglée par le droit, se conformant de manière cohérente aux principes de subsidiarité et de solidarité, être ordonnée à la réalisation du bien commun, s'engager pour la promotion d'un authentique développement humain intégral qui s'inspire des valeurs de l'amour et de la vérité. Cette Autorité devra en outre être reconnue par tous, jouir d'un pouvoir effectif pour assurer à chacun la sécurité, le respect de la justice et des droits.

Le développement intégral des peuples et la collaboration internationale exigent que soit institué un degré supérieur d'organisation à l'échelle internationale de type subsidiaire pour la gouvernance de la mondialisation et que soit finalement mis en place un ordre social conforme à l'ordre moral et au lien entre les sphères morale et sociale, entre le politique et la sphère économique et civile que prévoyait déjà le Statut des Nations Unies.

Les OING, dans leur vocation, ont donc une place à prendre pour tisser ces liens entre les différentes sphères indiquées dans ce texte, en tant qu'acteurs de la société civile.

2.5 Enfin, le texte du Pape Benoît XVI quand il s'adresse aux OING du Forum (Décembre 2007) à propos de la pluralité légitime comme communion et source d'efficacité :

« Pour tous, cependant, ce que vous avez en commun, est l'unique passion pour la dignité de l'homme, cette même passion qui inspire constamment l'action du Saint Siège auprès des différentes instances internationales. »

« Il faut un esprit de solidarité qui conduise à promouvoir, unis, ces principes éthiques qui ne sont pas 'négociables' par leur nature et par leur rôle de fondement de vie sociale.

Il est nécessaire, chaque fois que c'est utile, de se coordonner entre les différentes ONG, ou encore avec les représentants du Saint Siège, toujours dans le respect de leur nature, des fins institutionnelles et des méthodes opératives. S'ils sont vécus dans la solidarité, le pluralisme légitime et la diversité, non seulement ne deviennent pas des motifs de divisions et de concurrence, mais sont une condition de plus grande efficacité. »

3. L'implication des OING auprès des Institutions Internationales : une urgence pour notre temps

Je voudrais traiter cette troisième partie en partageant mon expérience de représentant du MIAMSI (Mouvement International d'Apostolat des Milieux Sociaux Indépendants) auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Pour mémoire, le Conseil de l'Europe est une autre instance que l'Union Européenne, il rassemble 47 pays Européens sur les bases de la Défense des Droits de l'Homme, le respect de l'État de Droit et de la Démocratie.

3.1 L'implication d'une OING auprès des Institutions Internationales peut prendre plusieurs formes

3.3.1 Une présence au cœur des structures du Conseil de l'Europe, notamment au sein de la Conférence des OING et plus particulièrement dans ses commissions :

- * Droits de l'Homme : une défense de la dignité des personnes.
- * Éducation et culture : une mise en valeur du dialogue inter culturel.
- * Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux : une présence pour promouvoir la paix, la justice, une ouverture au monde pour que la mondialisation soit vécue comme une chance.

Il s'agit dans chacune de ces commissions, comme au sein même de la Conférence des OING, de faire entendre une voix souvent différente, parfois complémentaire. Le cœur des préoccupations est l'Homme dans son intégralité, telle que nous pouvons la trouver dans l'Enseignement Social de l'Église (cf. paragraphes précédents).

Cela prend la forme de textes envoyés aux représentants des états ou aux structures politiques, de propositions d'amendements ou de recommandations, d'organisation de débats ou tables rondes, etc.

3.3.2 Une présence auprès des personnes qui travaillent et agissent dans les institutions internationales

Même si c'est une présence plus délicate, il est sans aucun doute important que nos OING rencontrent des fonctionnaires et des élus comme les représentants des divers états pour partager avec eux nos convictions, nos manières de « lire » l'actualité, pour s'entretenir mutuellement des préoccupations du moment.

Au-delà des rencontres liées à des dossiers ou thèmes de travail, n'y a-t-il pas à développer un autre type de présence à ces personnes, pour les accompagner dans leurs responsabilités, les aider à relire leur travail, parfois essayer de les soutenir elles-mêmes, dans leur façon de vivre en croyants les responsabilités qui leur sont confiées ?

3.3.3 Une participations aux grandes réunions, colloques ou congrès proposés par les Instances Internationales

C'est une opportunité pour prendre part aux débats et nourrir également le discernement des membres de nos OING.

3.2 Cette implication gagne à se penser en réseaux

En dehors du réseau officiel des OING accréditées auprès du Conseil de l'Europe, plusieurs autres occasions de travailler ensemble permettent de rendre la présence plus pertinente au moins à moyen terme sinon à long terme. On peut en citer quelques-unes.

- Le réseau des branches nationales de nos OING : une manière d'impliquer les membres de chaque pays pour que la parole proposée, l'action suggérée soient solidement ancrées dans la réalité du terrain. C'est un gage de crédibilité vis-à-vis des Institutions Internationales et une sensibilisation des enjeux mondiaux pour les pays où l'OING est implantée.
- Le réseau des OING chrétiennes : la tradition locale fait que depuis les débuts de la présence des OING auprès du Conseil de l'Europe, et notamment après l'organisation d'une conférence sur l'environnement à Bâle (Suisse) en 1989, les OING issues du catholicisme et de la Réforme se sont organisées en réseau pour échanger et proposer des axes d'actions communes. Une manière de vivre l'œcuménisme de manière concrète.
- Le réseau du Forum des OING d'inspiration catholique : chaque année maintenant les OING d'inspiration catholique se réunissent autour d'un thème particulier, avec des fonctionnaires et des élus pour partager informations, projets et tout autre élément qui pourrait rendre leur présence plus pertinente et efficace.

3.3 Comme OING catholique, une implication loyale et collaborative avec l'Église toute entière est requise

3.3.1 Une recherche de présence complémentaire avec celle du Représentant Permanent du Saint Siège auprès du Conseil de l'Europe (ou du Nonce Apostolique).

Régulièrement, des rencontres sont organisées à l'initiative des OING ou du Représentant Permanent du Saint Siège afin de s'informer mutuellement des enjeux liés à l'agenda du Conseil de l'Europe.

Ces temps d'échanges sont riches des connaissances et relations que chacun partage volontiers pour nourrir discernements, actions communes ou complémentaires.

3.3.2 Une participation à la pastorale locale de la ville de Strasbourg dans le cadre d'une commission créée à l'initiative de l'archevêque de Strasbourg.

Il s'agit de chercher à rendre cohérentes l'ensemble des actions et des prises de positions vis-à-vis de l'Europe et des valeurs qu'elle promeut. Une manière de faire le lien avec l'Église particulière que représente le diocèse ou l'archidiocèse. Une chance !

3.4 Cette implication tente de se vivre en conformité avec la vie chrétienne

Une importance effective est donnée aux trois piliers de la vie chrétienne :

- L'annonce par la présence et le travail au cœur des commissions, groupes d'experts ou autres, par la participation aux débats de thématiques fondamentales.
- La charité par les services rendus et surtout par le choix des plus pauvres, de la promotion de la justice et des droits de l'Homme.
- La célébration et la prière par l'Eucharistie (notamment à la Mission Permanente du Saint Siège), la prière personnelle.

3.5 Des questions restent néanmoins posées

- Les initiatives à prendre : dans les grands problèmes de société, faut-il seulement suivre l'agenda des Institutions Internationales ou proposer aussi, là où nous sommes, des temps de réflexions plus spécifiques à visée formative, pour favoriser les prises de conscience ? Sans doute faut-il envisager d'autres initiatives à prendre vis à vis d' OING différentes des nôtres, vis-à-vis des parlementaires et délégués des divers pays membres, des hauts fonctionnaires, etc. ?

- L'efficacité : avons-nous conscience que la recherche de l'efficacité à court terme n'est pas toujours bonne conseillère ? Comment et avec qui prendre le temps et les moyens d'envisager une présence nourrissante, fructueuse à moyen et long termes ?

Et pourtant il nous faut :

- Être attentifs à l'actualité pour rester réactifs.
- Assumer la nécessaire hiérarchisation des questions à traiter en fonction du temps et des opportunités.
- Refuser de laisser de côté des questions fondamentales liées à la destruction ou au non respect de la dignité des hommes.
- Agir auprès des institutions, c'est-à-dire être présents auprès des femmes et des hommes qui les constituent.
- La visibilité : comment concilier, articuler le témoignage « enfoui », le « levain dans la pâte » avec la « présence explicite », le souci de dire plus ou moins haut, plus ou moins fort, l'appartenance à notre Église, au Christ ?

Avant de conclure, il me paraît utile de rappeler que, concrètement, nos OING d'inspiration catholique sont largement intervenues à l'occasion de la Conférence de l'ONU sur le développement durable (Rio + 20) de ces jours derniers, du 20 au 22 juin 2012. Cette implication a pris des formes diverses : déclarations spécifiques, participations aux diverses recommandations émises par des collectifs d'OING, présence active à la rencontre organisée par le Saint Siège et plusieurs OING catholiques (Agriculture et sociétés durables : sécurité alimentaire, terre et solidarité). Ces interventions sont une autre illustration de l'importance comme de la réalité de notre présence auprès des Institutions Internationales !

Elles ont d'ailleurs participé à ce que soit dépassée une vision souvent trop technique, scientifique ou idéologique en y apportant un éclairage plus éthique, conformément aux propositions de l'Enseignement social de l'Église, notamment en ce qui concerne la conception de la vie humaine dans toutes ses dimensions. Ce fut le cas également pour ce qui relève de la subsidiarité et de la place particulière de la femme dans le développement de la vie sociale et familiale.

Conclusion

Impossible de rester sur le seuil ou au bord du chemin, les informations, les analyses, les tentatives de résolutions de problèmes économiques, politiques, sociaux, culturels, sont autant d'appels à éclairer les jugements par le message du Christ, à proposer des chemins adaptés au respect de l'Homme dans toutes les dimensions de sa personne.

L'urgence de la mission est tellement évidente ! D'autant que nous sommes conscients de l'alliance établie par Dieu avec le monde qu'Il a créé. Pour nous, l'Incarnation est au cœur de notre approche.

- Construire chaque jour et renforcer l'Unité dans la diversité de nos histoires, de nos approches, de nos actions. Soyons forts ensemble, en conjuguant nos talents.
- Se réjouir de la chance offerte par une collaboration avec le Saint Siège et la possibilité de nous retrouver tous ensemble au cœur de l'Eucharistie. C'est avec le Christ que nous pourrions construire le Royaume de Dieu.
- Revenir sans cesse sur la grâce de notre baptême et la force de l'Esprit reçu par la confirmation. Nous ne sommes que des serviteurs, mais des serviteurs indispensables à la moisson. Notre identité de « chrétien » nous donne des responsabilités particulières pour « servir » et non pas être servis !

Ce service de la mission peut et doit sans doute se concrétiser au cœur des ONG, des ONG Internationales qui se regroupent au sein du Forum des OING d'inspiration catholique dont il a été question précédemment.

Et dans tous les cas, pouvoir, comme l'exprime Pierre dans sa première lettre au chapitre 3, versets 15 et 16, être « toujours prêts à rendre compte de l'Espérance qui est en *nous* devant ceux qui en demandent compte .../... avec douceur et respect ».

C'est au titre de cette Espérance que nous pouvons penser que notre implication auprès des Institutions Internationales peut porter du fruit.

Daniel GUERY
26 Juin 2012

Livres ou documents consultés :

Livre :

Repères pour l'histoire de la Conférence des Organisations Internationales Catholiques (1927 – 2008) – Dr François BLIN – Editions Eclectica – Genève 2010

Documents Conciliaires :

Apostolicum Actuaositatem – **Apostolat des Laïcs** – Décret - Rome 18 novembre 1965

Gaudium et spes – **L'Eglise dans le monde de ce temps** – Constitution pastorale - Rome 7 décembre 1965

Exhortation apostolique post-synodale :

Christifideles laici – Les laïcs fidèles du Christ – de S.S. Jean-Paul II - Rome 30 décembre 1988

Lettre encyclique :

Caritas in Veritate – **L'Amour dans la Vérité** - de S.S. Benoît XVI - Rome 29 juin 2009

Message de S.S. Benoît XVI :

Message aux participants de la 1^{ère} rencontre du Forum des OING d'inspiration catholique – Rome 1^{er} Décembre 2007